



## Mise en demeure pour un salarié

Par **Lucie b**, le 15/12/2023 à 10:11

Bonjour

Actuellement en formation syndical j'ai prévenu par lettre recommandée avec accusé réception la direction un mois à l'avance de mon absence pour pouvoir effectuer cette formation et la Rh me demande de justifier mon absence et de mise en demeure. En sachant qu'ils ont bien reçu ma lettre. Est-ce normal ?

Cordialement.

Par **miyako**, le 15/12/2023 à 10:16

Bonjour ,

Il suffit de produire une attestation de votre syndicat ,ce qu'il aurait fallu joindre lors de votre demande initiale.Donc rien d'anormal.

cordialement

Par **math64**, le 15/12/2023 à 18:00

Bonjour,

A l'issue de la formation, vous devez remettre une attestation à l'employeur.

Qu'en est il dans votre cas ?